



## Dette CAF ex conjointe or mariage

Par **Liliriviera**, le **20/03/2019** à **01:12**

Bonjour

Mon ex conjoint a eu un trop perçu de la CAF en 2013 et n'a jamais remboursé, nous nous sommes mariés en 2017 jusqu'à ce jour ou le divorce est en cours. J'ai eu a m'inscrire à la CAF pour la naissance de mon fils en decembre donc nous avons eu un numéro commun mais je me suis déclarée seule en janvier 2019 depuis notre séparation.

A ce jour le dossier est enfin traité et mes aides pour la nounou m'ont été retenues et mon allocation de naissance risque aussi de m'être retenue..or je ne suis pas responsable de ses dettes antérieures à notre mariage..! De quel droit font ils cela?? Merci pour votre aide